

# **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011**

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE QUIEVLON A L'AMVS**

Dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale, le schéma préfectoral envisage de rattacher la commune de Quiévilon à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Dans le cadre du projet de lotissement, M. Christian LAVIELLE, délégué aux finances, fait voter :

un transfert des dépenses 2011 sur le budget annexe 205.

La création du budget annexe prévisionnel 2011 pour le lotissement.

Ce budget annexe permettra d'avoir une lecture claire des dépenses et des recettes liées à cette opération.

Le conseil vote également :

le transfert de plusieurs dépenses scolaires et centres de loisirs, reprises à tort en fonctionnement, au compte investissement 21, pour un montant de 2514,49 €.

Le transfert d'une dépense de 2000 € vers le poste travaux pour un montant de 2000 €.

## **DEPENSES DE VOIRIE**

Suite à la gestion provisoire de la voirie dans l'attente du transfert effectif de compétence par l'AMVS, le conseil précise que dans sa délibération en date du 16 décembre 2010, la commune consentait à la participation par l'octroi d'un fonds de concours à hauteur de 40 % du montant net des travaux d'investissement de voirie, soit une participation de 16 664,03 €uros.

Monsieur LAVIELLE, demande également au conseil d'approuver notre participation de 40 % au montant net des travaux du plan d'urgence voirie réalisé par l'Agglo, soit une dépense communale de 25 137, 35 €, cette dépense étant étalée sur trois ans.

Pour l'année 2012, le conseil valide sa participation dans les mêmes proportions pour les travaux qui seront programmés sur l'impasse Victor Hugo, la rue Delbreil, la rue Victor Hugo prolongée et la zone trente du giratoire RD 959/RD336.

## **TARIFS CIMETIERE**

Sur proposition de Monsieur Pierre-Jean DUFOUR, et après avis favorable de la commission concernée, le conseil vote :

- les tarifs de cavurnes (petit caveau d'1,50 m<sup>2</sup> destiné à recueillir les urnes funéraires) : 60 € pour trente ans et 100 € pour cinquante ans.

- les nouveaux tarifs des concessions trentenaires : 120 € jusqu'à 3 places et 220 € jusqu'à 6 places

- les nouveaux tarifs des concessions cinquantenaires : 200 € jusqu'à 3 places et 370 € jusqu'à 6 places.

### **LOTISSEMENT du PRE FLEURI**

Les membres du Conseil votent majoritairement l'appellation « le pré fleuri » pour désigner le nom du futur lotissement qui prolongera la cité Thivrier.

### **AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Monsieur Frédéric BERNARD présente la programmation envisagée de la future réorganisation des bâtiments communaux pour tenir compte de la loi relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des exigences de performance énergétique et d'amélioration de la fonctionnalité de nos locaux.

Le conseil vote à l'unanimité le scénario proposé et son phasage.

### **GROUPE SCOLAIRE LACORRE-FOSTIER**

Suite au départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, le conseil municipal est invité par l'inspecteur de l'Education Nationale à donner son avis sur la fusion des deux écoles.

Le conseil décide de répondre favorablement à cette proposition.

### **FONDATION DU PATRIMOINE**

La commune renouvelle son adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine en Nord Pas-de-Calais pour un montant de 100 euros.

### **VENTE d'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Le conseil avait voté la vente d'une parcelle communale de deux ares à un particulier pour un montant de 1500 €uros.

Les frais de notaire et de géomètre s'avérant toutefois élevés pour le particulier (2000 €), le conseil accepte d'abroger la précédente délibération et de baisser le prix de vente à 1000 €uros.